

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Martin Boulogne

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 4 Avril

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de **Monsieur Raphaël JULES**, Maire, en suite de convocation en date du 28 Mars 2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents et/ou représentés	Votants
15	14	14

Etaient présents : Tous les membres du conseil d'administration en exercice à l'exception de :

- Mme LEDUC, pouvoir donné à Mme LEPORCQ
- Mme DELLIAUX, pouvoir donné à Mme BOULOGNE
- M. ANFRY, pouvoir donné à Mme DIVOIRE

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

M. le Président, après avoir assisté au débat, quitte la séance afin de ne pas participer au vote ; le pouvoir qui lui est donné pour toute la séance, ne pourra être pris en compte pour le vote du Compte Administratif ; Mme Bernardini, Vice-Présidente, assurera la présidence pendant le vote.

Mme Anne OYER, Directrice assure le secrétariat de séance

DELIBERATION : 08/2023

OBJET : Vote du Compte Administratif 2022 – Budget SAAD

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5212-1 et suivants,
- Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- Vu le vote du budget primitif du C.C.A.S. de l'exercice 2022 en date du 5 Avril 2022,

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de M. JULES puis de Mme BERNARDINI, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022, dressé après présentation du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

DELIBERATION : 08/2023 (suite)
Vote du Compte Administratif 2022 – Budget SAAD

1) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		186 168.67 €
Part affectée à investissement		0.00 €
Opérations de l'exercice	898 991.87 €	805 934.35 €
Totaux	898 991.87 €	992 103.02 €
Résultat de clôture		93 111.15 €

2) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

Fait et délibéré, le 4 Avril 2023

P° le Président du C.C.A.S.